

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

**AMENDEMENT**

N° CL327

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Voynet, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, Mme Regol et  
M. Iordanoff

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 254, insérer l'alinéa suivant :

« L'État met en place à Mayotte une stratégie de soutien au micro-crédit avec en particulier des actions de reconnaissance et d'appui aux systèmes communautaires d'épargne et de financement informel, inspirés des pratiques traditionnelles locales, les shikowas. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à promouvoir dans le cadre du chapitre dédié aux conditions du développement économique du rapport, la création d'une stratégie de reconnaissance et d'appui aux systèmes communautaires d'épargne et de financement informel, inspiré des shikowas; des dispositifs traditionnels de solidarité économique présents à Mayotte depuis plusieurs générations.

Cette épargne informelle, forme de cagnotte solidaire efficace à Mayotte et un maillon important de l'économie locale de nos jours, permet aux habitant.es, souvent des femmes, de porter des projets familiaux ou professionnels dans des logiques de court ou moyen terme. Le soutien à ces dispositifs pourrait permettre de transformer des activités relevant souvent de l'économie informelle en participant à leur développement économique et ainsi à la relance des activités locales.